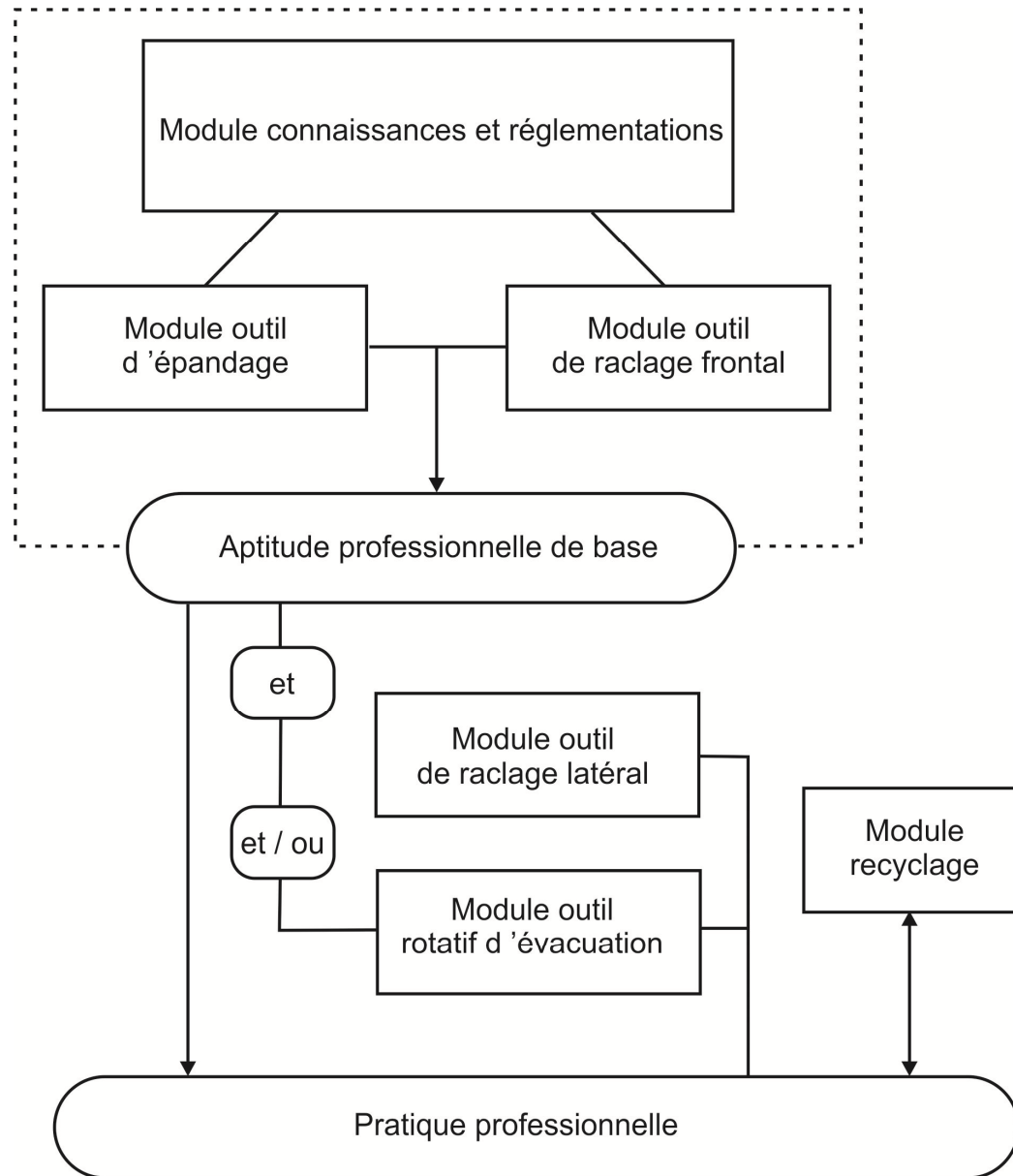


La Norme XP P 98-783-1

- Définit le cadre et les contenus minimaux des formations des utilisateurs de matériels de viabilité hivernale,
- Précise que la conduite des véhicules et les matériels de viabilité hivernale est réservée aux personnes ayant reçu une formation appropriée,
- Formalise la formation que doit suivre un utilisateur de ces matériels,



Les différents modules de formation

Module de formation de base : Théorie

A l'issue de la formation, le stagiaire aura une connaissance générale sur :

La viabilité hivernale et les phénomènes hivernaux,
L'organisation de la viabilité hivernale,
Les matériels utilisés.

A l'issue de la formation, le stagiaire devra connaître et respecter :

La réglementation particulière des ESH,
Les règles de sécurité « machine » et au travail.

Les différents modules de formation

Module de formation de base : Pratique

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable :

De connaître la **manœuvre de montage** et de dépose de l'outil d'épandage,

De connaître les **différentes fonctions et commandes** (dosage, largeur, asymétrie),

De vérifier la bonne **installation** du matériel et son **fonctionnement**,

De respecter les règles de **sécurité et la réglementation** en vigueur.